

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 03 AVRIL 2017

Date de convocation : 23/03/2017

**2017-026**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

**DELIBERATION N°26 : TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition 2017.

	BASE D'IMPOSITION	TAUX FIXES	PRODUITS
Taxe d'habitation	477 400€	10,97	52 371€
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	295 800€	17,04	50 404€
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	12 800€	46,12	5 903€
Taxe Professionnelle	0	0	0
<b>TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT</b>			<b>108 678€</b>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces taux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

